



Mairie de Les Mollettes

Procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Le conseil municipal de la commune de Les Mollettes s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en mairie, le vendredi 05 juin 2026 à 18h30 sous la présidence de Christophe ROBERT, maire.

Etaient présents : Soizic RICHARD, Alain PROPHETE, Justine BASTO, Christian LAMOURELLE, Maryline CHRISTIN, Christophe MAZON, Lionel CROZET, Caroline LYONNET, Natacha BRESSY BADIN, Sarah XHAFFER, Frédéric SALOMON, Gilles RIGHETTO, Mathilde DAPSENS

Absent : Cédric THOMAS ayant donné pouvoir à Justine BASTO

Date de la convocation : 27 mai 2026

Date d'envoi et d'affichage : 27 mai 2026

Secrétaire de séance : Caroline LYONNET

Nombre conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le conseil est retransmis en direct sur Facebook live.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 01 juin 2026
2. Election des 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour les élections sénatoriales.

1. Approbation du procès-verbal du 01 juin 2026

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

2. Election des délégués titulaires pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM PROPHETE Alain, LAMOURELLE Christian, Frédéric SALOMON, Justine BASTO
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué (ou des délégués)

Les candidatures enregistrées :

Christophe ROBERT

Justine BASTO

Cédric THOMAS

M le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Christophe ROBERT a obtenu 14 voix

- Mme Justine BASTO a obtenu 14 voix

- M. Cédric THOMAS a obtenu 14 voix

M. Christophe ROBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

Mme Justine BASTO ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. Cédric THOMAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

3 Election des délégués suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM PROPHETE Alain, LAMOURELLE Christian, Frédéric SALOMON, Justine BASTO
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué (ou des délégués)

Les candidatures enregistrées :

Maryline CHRISTIN

Christophe MAZON

Sarah XHAFFER

M le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Maryline CHRISTIN a obtenu 15 voix
- M. Christophe MAZON a obtenu 15 voix
- Mme Sarah XHAFFER a obtenu 15 voix

Mme Maryline CHRISTIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

M. Christophe MAZON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

Mme Sarah XHAFFER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h01

Le Maire
Christophe ROBERT

Le Secrétaire de Séance
Gilles RIGHETTO